



**SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI  
QUE DIEU L'ASSISTE**



# **L'allocution de S.M le Roi Mohammed VI lors de l'ouverture de la 9ème session du Conseil supérieur de l'eau et du climat**

"Mesdames et messieurs,

Nous avons tenu à présider l'ouverture des travaux du Conseil supérieur de l'eau et du climat, tant Nous mesurons l'importance primordiale de l'eau qui constitue, à Nos yeux, un des éléments de la souveraineté nationale, et tant Nous sommes convaincu de la vertu du dialogue constructif qui s'engage dans les instances compétentes sur toutes les questions nationales majeures. Si notre pays recèle, par la grâce de Dieu, des ressources naturelles abondantes, c'est aussi la volonté divine qui tient à nous mettre à l'épreuve de la sécheresse.

Les effets pervers de ce phénomène auraient pu être plus graves pour notre économie et pour l'équilibre de notre écosystème, sans la politique éclairée de l'eau, conduite par Notre vénéré père - que Dieu l'ait en Sa Sainte miséricorde -, politique qui a amené le Conseil mondial de l'eau à attribuer le nom de Hassan II au prix international le plus prestigieux qui consacre la meilleure œuvre mondiale dans le domaine hydraulique.

Si le Maroc a réussi, jusque-là, à répondre à une demande accrue en eau, en renforçant l'offre par une mobilisation croissante des ressources, garantissant ainsi l'approvisionnement des villes et l'irrigation du million d'hectares, il n'en reste pas moins que l'équilibre entre l'offre et la demande est devenu précaire et fragile, sous l'effet conjugué de multiples contraintes.

Le temps est donc venu pour nous de changer radicalement notre perception et notre attitude à l'égard de l'eau, à travers la gestion de la demande de cette ressource et la rationalisation de sa consommation. Il importe, en outre, de poursuivre les efforts qui sont engagés pour mobiliser toutes les ressources hydriques mobilisables. Il nous incombe, parallèlement, d'aller plus loin dans la réalisation d'installations de stockage et d'assurer, dans un souci de solidarité inter-régionale, le transfert des eaux à partir des bassins excédentaires vers les bassins déficitaires.

Afin d'alléger la charge des investissements, il est devenu nécessaire de rechercher de nouvelles formules de financement et de gestion des ouvrages hydrauliques. De même qu'il nous incombe de revoir nos choix et nos options concernant les modes de production agricole, en tenant compte - pour cette question que Nous considérons hautement prioritaire - du facteur rareté de l'eau et du coût de production réel dans notre pays.

Compte tenu des retards accumulés au niveau de l'assainissement des eaux usées, il est indispensable de songer à des formules pratiques de nature à aider à la protection des ressources en eau contre la pollution. De même qu'il est impératif d'accorder une attention accrue au programme d'approvisionnement du monde rural en eau potable, afin que nos campagnes puissent accéder au développement que Nous souhaitons pour elles.

Qu'il s'agisse des villes ou des campagnes, Nous engageons tous les intervenants dans le secteur de l'eau et plus particulièrement l'Office national de l'eau potable, à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer l'approvisionnement en eau potable de toutes les agglomérations de Notre royaume, en tenant dûment compte des exigences de qualité, d'hygiène, et des impératifs de répartition équitable et de solidarité agissante.

La succession des saisons sèches qu'a connue notre pays au cours des vingt dernières années, a donné lieu, entre autres effets, à l'accroissement de l'endettement des agriculteurs, dont une frange importante s'est trouvée, de ce fait, dans l'incapacité d'acquitter ses dettes à l'égard de la Caisse nationale de crédit agricole.

Aussi, afin de remédier à cet état, avons-nous donné Nos hautes instructions à Notre gouvernement pour procéder à un rééchelonnement des dettes agricoles sur une période de 15 à 20 ans, avec une exonération partielle pouvant atteindre 40 % pour les petits agriculteurs, en tenant en compte les particularités naturelles des régions dans cette opération qui profitera à quelque 120.000 agriculteurs.

Nous entendons, à travers ces efforts, apporter Notre appui à Nos fidèles agriculteurs, tout en permettant à l'organisme du crédit agricole de mener ses activités à partir d'une situation financière saine et dans un cadre

institutionnel transparent et adapté, fondé sur la réforme de ses structures, conformément à une loi nouvelle qui fait l'objet actuellement de débats au sein du Parlement.

Nous réaffirmons Notre volonté de continuer à veiller à ce que le financement de l'activité des petits agriculteurs demeure aisément accessible à travers une convention entre le Crédit agricole et l'Etat. Nous avons grand espoir pour que votre Conseil, qui siège pour la première fois dans le cadre de la loi sur l'eau, dégage les orientations générales de la politique hydraulique nationale.

Nous invitons, parallèlement, Notre gouvernement à diligenter les mesures nécessaires pour la mise en œuvre intégrale des dispositions de cette loi et à mettre au point une méthodologie de travail rigoureuse qui permette à votre Conseil d'affirmer en permanence sa présence pour tout ce qui concerne la politique de l'eau. Notre volonté, en effet, est que ce Conseil soit l'espace idoine pour discuter et débattre de cette politique.

En effet, la problématique de la gestion de l'eau est si complexe et a de telles ramifications qu'elle ne peut se prêter à un traitement purement technique, pas plus qu'elle ne peut être évacuée moyennant de simples aménagements partiels ou ponctuels.

En revanche, elle implique l'adoption d'une approche globale, en faisant preuve de clairvoyance et de perspicacité. Elle exige, en outre, une quête constante d'équilibre, excluant l'excès dans l'offre des ressources disponibles tout en maintenant la demande dans des limites raisonnables.

Partant, Nous attendons de vous que vous donniez une illustration concrète de cette démarche au cours de votre prochain conseil, et plus précisément lors de l'examen du projet de Plan national de développement des ressources en eau, qui est en cours d'élaboration. Notre vœu, en effet, est que ce plan fixe une stratégie nationale propre à assurer le développement des ressources hydrauliques à l'horizon 2030 et permette de prendre la décision politique idoine sur la base d'une répartition rationnelle de cette richesse, écartant les risques de contentieux de monopole et de gaspillage.

Nous sommes convaincu que vous appréciez à leur juste valeur les responsabilités qui sont les vôtres et que vous êtes animés d'un désir sincère de conjuguer vos expériences respectives et votre savoir-faire, pour conduire, de concert, une action propre à garantir à notre chère patrie sa sécurité en eau, tant dans le présent qu'à l'avenir.

Que Dieu vous assiste en vous guidant sur la bonne voie.

Sur vous, la paix et la bénédiction d'Allah.